

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECOR 007-9957/21/BM**

#### **■ Approbation d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence pour le déploiement en 2021 du dispositif Pacte PME sur le territoire métropolitain MET 21/19315/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En vertu de l'article L.710-1 du Code de Commerce, les Chambres de Commerce et d'Industrie ont une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics ou des autorités étrangères. Elles contribuent au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations en remplissant, toute mission de service public et toute mission d'intérêt général nécessaire à l'accomplissement de ces missions.

A cet effet, les Chambres de Commerce et d'Industrie peuvent assurer notamment des missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des entreprises, notamment pour le développement international, ainsi que des missions de développement de la formation professionnelle.

Dans ce cadre, la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence (CCI Aix-Marseille-Provence) a notamment initié le «Métropolitain Business Act» qui a pour ambition d'intensifier les achats entre acteurs locaux (publiques et privés) afin de renforcer la création de richesses locales et d'aider les acheteurs et les PME à mieux travailler ensemble.

Pour sa part, la Métropole Aix-Marseille-Provence a, par délibération du Conseil de la Métropole n°ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017, adopté son Agenda du développement économique. L'une de ses orientations stratégiques, «Construire une Métropole de proximité facilitant la vie des entreprises», entend proposer une offre d'accompagnement à chaque étape de la vie de l'entreprise

Signé le 4 Juin 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

Dans le cadre de cet axe stratégique, la deuxième action retenue est de faciliter la relation entre les grands donneurs d'ordre et les TPE/PME afin de les aider à se développer sur leur marché.

Pour ce faire, deux priorités sont mises en œuvre :

- Instaurer sur le territoire un Pacte PME dont l'objectif est d'associer les grands donneurs d'ordre locaux au service des PME pour les aider à grandir et se développer ;
- Intensifier l'accès des TPE/PME aux marchés publics métropolitains.

Parallèlement, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIAMP ont signé en début d'année 2017 une convention cadre afin d'unir leurs efforts pour accélérer le développement économique du territoire et comprenant un axe de travail sur le développement du Business des entreprises sur le territoire

Par délibération n° ECO 007-7242/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé une nouvelle convention cadre avec la CCIAMP qui maintient les grandes lignes stratégiques adoptées lors de la première convention cadre de 2017.

Ainsi, en déclinaison et dans une perspective de développement économique du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIAMP ont souhaité mettre en place sur le territoire métropolitain le dispositif «Pacte PME» en s'appuyant sur la démarche menée par l'association Pacte PME au niveau national.

A ce titre, la Métropole et la CCIAMP ont conclu en 2018 une convention de partenariat pour la mise en place de ce dispositif et, en 2019 puis en 2020, deux conventions de partenariat pour son déploiement sur le territoire.

Concrètement, la mission du Pacte PME vise à faciliter la mise en relation entre TPE/PME du territoire et les grands donneurs d'ordres privés et publics sur leurs stratégies locales d'achat, de transferts de compétence, l'innovation, de co-exportations, afin de générer un accroissement du Business et des emplois.

Le dispositif permet de coordonner l'ensemble des actions déjà existantes tout en favorisant le jeu collectif au bénéfice de l'ensemble des entreprises de notre territoire avec une marque territoriale forte «Aix-Marseille-Provence membre de Pacte PME».

L'ensemble des acteurs économiques sont fédérés autour de cette démarche (UPE13, CPME13, Aix-Marseille-Université, CMAR des Bouches du Rhône, Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Aix-Marseille-Provence French Tech, CRESS Paca, Euroméditerranée et GPMM) permettant ainsi d'accélérer la croissance des PME/TPE métropolitaines.

Aussi, le programme du dispositif «Aix-Marseille-Provence PACTE PME» est le suivant :

#### 1. Développer les achats locaux - le « Métropolitain Business Act »

L'objectif est de favoriser l'achat local et responsable par la mise en place d'une démarche co-construite et partagée avec les grands donneurs d'ordres et les TPE/PME en matière d'achats afin de renforcer la création de business entre les entreprises du territoire.

Cette démarche, animée par la CCIAMP et soutenue par la Métropole, est le « Métropolitain Business Act »

#### 2. Favoriser l'Innovation pour rendre plus compétitives les entreprises du territoire

L'objectif est d'encourager les grands comptes à s'impliquer dans une démarche d'open innovation pour s'ouvrir aux entreprises locales sur des domaines d'innovation et accélérer ainsi le processus d'innovation des TPE/PME de la Métropole Aix-Marseille-Provence afin d'accroître leur performance et d'améliorer leur compétitivité.

Dans le cadre du plan de relance, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé une plateforme d'innovation territoriale visant à rapprocher les donneurs d'ordre, la commande publique et les offreurs de solutions. La plateforme permet de publier des appels à solutions, des AMIs et des challenges pour le

Signé le 4 Juin 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

compte de la Métropole et de ses partenaires. Cette initiative complémentaire de la plateforme MBA (Métropolitain Business Act) et de la plateforme d'innovation nationale de Pacte PME, offre de réelles perspectives de collaboration et d'innovation au service du territoire.

Ainsi, la Métropole Aix-Marseille Provence mettra à disposition sa plateforme d'innovation pour permettre à la CCIAMP de publier ses propres appels à innovation. En complément, la Métropole s'engage à mettre en place des processus techniques et incitatifs permettant de systématiser, autant que faire se peut, le relai des appels à innovation issus de la plateforme métropolitaine sur la plateforme MBA et la plateforme d'innovation nationale de Pacte PME.

### 3. Plateforme d'échanges de compétences - Pacte PME

Les TPE/PME ont besoin pour réussir leur développement de l'apport de compétences (stratégiques, organisationnelles, commerciales, juridiques, financières, ...). Les grandes entreprises, dans le cadre d'un mécénat de compétences, peuvent répondre à ces besoins en mettant à disposition, à titre gracieux et sous forme de missions courtes, des collaborateurs (cadres ou technicien) afin de permettre aux TPE/PME de la Métropole de se structurer et de passer un cap de croissance.

A cette fin, l'association Pacte PME met à disposition notamment deux plateformes :

- « Pacte Compétences » (mécénat experts ponctuels) qui est une plateforme de partage de compétences entre grandes entreprises et TPE/PME. Un expert d'une grande entreprise apporte son expertise/expérience à l'entreprise durant une période déterminée (entre 1 et 5 jours) ;
- « Engagement Jeunes » qui permet aux stagiaires des grands comptes de trouver un 1er emploi dans une TPE/PME.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIAMP assureront, auprès des entreprises du territoire, la diffusion des informations liées aux services proposés par l'association Pacte PME dans ce cadre.

### Bilan du déploiement de ce dispositif en 2020

- En 2020 de par la crise COVID les actions portées de la Gouvernance de Pacte PME ont été réduites. Notamment les événements prévus en collaboration avec l'association nationale n'ont pas pu se tenir. Néanmoins les comités techniques et de gouvernance se sont déroulés avec le 4 décembre 2020, la présentation de la feuille de route stratégique 2021-2022 par François Perret, Directeur Général de Pacte PME.

### - Déploiement de Aix-Marseille-Provence Pacte PME et des axes Innovation et Ressources Humaines:

- En réponse à la crise sanitaire et économique, dès mars 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité mettre en place une plateforme d'innovation au service de l'amélioration du cadre de vie, de l'efficacité des services publics et de la relance économique du territoire. La plateforme d'Innovation de la Métropole <https://innovation.ampmetropole.fr/> est en coordination avec la plateforme du MBA et celle de l'association nationale de Pacte PME. Ainsi, 15 appels à innovation ont été publiés depuis le lancement, 3 appels à solutions, 2 Challenges et concours, 1 AMI et 5 appels à projets. Soit 140 réponses et 116 dépôts de dossiers en réponse aux appels !
- Concernant les aspects RH, notons :
  1. Débat Grandes Entreprises/PME «Pacte PME au service des entreprises pour sortir de la crise» le 15 mai 2020
  2. Ateliers de co-construction avec les entreprises sur les thèmes :
    - Innover par la Raison d'être de l'entreprise le 9 Juillet
    - Innover par les RH et les compétences le 15 Juillet
    - Innover par les produits et les Service le 16 Juillet
  3. Bilan/poursuite des liens avec les DRH présents

### - Déploiement du Métropolitain Business Act :

Signé le 4 Juin 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

En visioconférence ou en présentiel, un lien continu au sein de la communauté (1000 participations)

- Lancement : présentation du MBA suivi d'un moment convivial de networking – présentiel.
- Pour du networking ou échange sur une thématique:  
2 jeudis par mois à compter d'avril : 16 rdv, 6 en présentiel et 10 en visioconférence.
- Pour de la montée en compétences (en visio)  
2 rdvs sur le thème : La démarche commerciale en amont d'un AO
- Pour rencontrer des grands comptes, acheteurs (en visio)  
26 mai (SMC, SEM, Métropole Aix-Marseille-Provence, CCIAMP)

Pour du business en ligne :

Septembre : 1ere convention 100% digitale - Clic And Business : 255 RDV réalisés

- Sourcing, prospection, faire connaitre ses besoins, faire de la veille sont facilités par le biais de la plateforme digitale MBA accessible 24h/24, 7j/7.

Aussi, la Métropole et CCIAMP souhaitent aujourd'hui poursuivre en 2021 le déploiement du dispositif « Pacte PME » sur le territoire.

### **Programme des actions 2021 pour la poursuite du déploiement du dispositif**

#### **- Portage du dispositif pacte PME :**

- Comités de Gouvernance et techniques réguliers pour une collaboration efficace
- Aix-Marseille-Provence Métropole adhèrera à l'Observatoire de la relation avec les PME
- Renforcement du lien entre les différentes plateformes locales et nationales
- Intégration de GDO dans la Gouvernance : Euroméditerranée et GPMM
- Participation de GDO de Pacte PME nationaux dans nos évènements locaux
- Un évènement soutenu par la Gouvernance et l'association

#### **Animation de la gouvernance :**

Organisation de 3 comités de gouvernance

Organisation de 4 comités techniques

Mobilisation de Grands Comptes pour la globalité de Pacte PME

#### **Communication/Promotion :**

Suivi des mises à jour sur le site commun et sur les sites des partenaires. Création de contenu.

#### **Déploiement des axes Innovation et compétences PACTE PME :**

Déploiement de l'axe Innovation en étroite relation avec la Métropole et son projet de plateforme d'innovation.

Initier l'axe compétences du PACTE PME et suivi des éléments émanant des ateliers

Test avec des grands comptes et PME volontaires

#### **- Déploiement du Métropolitain Business Act :**

La métropole Aix-Marseille-Provence Métropole adhèrera à l'Observatoire de la relation avec les PME s'inscrivant dans une démarche d'achats locaux.

- Développer la solution phygitale pour accroître le business local et les achats de proximité
- Continuer de transformer la base entreprises, lancer des actions marketing/digitales, d'impliquer les élus et directions générales dans la démarche commerciale auprès des Grands Comptes et Grands Donneurs d'Ordre.

#### **Assurer lien continu au sein de la communauté (3 à 5 évènements par mois)**

- **Pour la bonne prise en main de la plateforme accessible 7j/7 24h/24h** (mise en relation, messagerie, expression de besoin, sourcing, veille) : **un atelier collectif tous les mois**
- **Pour du networking** : 1 jeudi tous les 2 mois - digital
- **Pour de la mise en relation privilégiée et de la culture Economique locale** : 1 jeudi tous les 2 mois – en présentiel (Premium) par Ex: rencontre avec le Dr des Achats d'Iter..

- **Pour monter en compétences :**  
Les parcours MBA - RH: nouveaux modes de travail – Digital: cybersécurtié.
- **Pour du business en ligne :**  
**2eme convention 100% digitale** (Clic And Business) le 15 juin 2021

Le budget prévisionnel pour le déploiement, en 2021, du dispositif «Pacte PME» intégrant le déploiement du MBA s'élève à **260 300 €**.

Actions	Porteur de l'action	Budget
Portage du dispositif pacte PME Animation de la gouvernance Communication/promotion Déploiement de l'axe innovation et de l'axe compétences Pacte PME Mise en place d'un évènement Positiv Business Place	CCIAMP/MAMP	<b>24 000 €</b>
Déploiement du MBA Recrutement des entreprises (GDO et TPE/PME) + Evènements de sensibilisation sur achat de proximité, business local et accès aux marchés, présentations externes fédérations et AZA Animation de la communauté ainsi que du Club acheteur : Organisation de rencontres Business DO/TPE/PME : Montée en compétences (accès aux marchés, démarche commerciale, ...) Plateforme, TMA et support utilisateurs Animation et administration : suivi, mises en relations, indicateurs ... Gestion de Projet et commercialisation	CCIAMP	<b>236 300 €</b>
Budget Total		<b>260 300 €</b>

En raison de la crise inédite du Covid-19 que nous traversons, la CCI Aix-Marseille-Provence a décidé de ne pas faire payer de cotisation aux adhérents cette année. Cette position doit permettre de contribuer à la relance de l'économie locale. L'équilibre entre les recettes privées et les dépenses du MBA devrait être atteint en 2022 plutôt qu'en 2021. Mais la CCI Aix-Marseille-Provence travaille activement à l'équilibre financier de ce projet par des recettes privées. L'objectif étant d'augmenter le nombre d'entreprises adhérentes.

Le montant de la participation financière de la Métropole s'élèvera à la somme de 40 000 € au titre de l'année 2021 soit près de 15 % des dépenses.

**Pour mémoire :**

- En 2018, la Métropole a versé à la CCIAMP une participation financière de 50 000€ pour la mise en place du dispositif, soit 42 % des dépenses (Budget total de 119 000 € dont 97 000 € pour le Métropolitain Business Act),
- En 2019, la Métropole versé à la CCIAMP une participation financière de 50 000 € pour le déploiement du dispositif, soit près de 25 % des dépenses (Budget total de 201 000 € dont 186 000 € pour le Métropolitain Business Act).
- En 2020, La Métropole a versé à la CCIAMP une participation financière de 50 000 € pour le déploiement du dispositif, soit 9 % des dépenses (Budget total 540 650 € dont 519 000 € pour le Métropolitain Business Act)

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence, jointe en annexe, relative au déploiement en 2021 du dispositif Pacte PME sur le territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Signé le 4 Juin 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021**

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 007-7242/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019 relatif à l'approbation du principe de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'industrie Aix-Marseille-Provence et approbation d'une convention cadre.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIAMP ont souhaité unir leurs efforts pour accélérer le développement économique du territoire.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence, référent du développement économique sur son territoire, en définit les orientations stratégiques et les modalités de déploiement afin de favoriser la croissance des entreprises et l'attractivité du territoire.
- Que, dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIAMP ont souhaité mettre en place sur le territoire métropolitain le dispositif « Pacte PME » dont l'objectif est de faciliter la mise en relation entre TPE/PME du territoire et les grands donneurs d'ordres privés et publics sur leurs stratégies locales d'achat, de transferts de compétence, d'open innovation, de co-exportations, afin de générer un accroissement du Business et des emplois.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la CCIAMP partagent le souhait de se fixer des priorités communes liées à une convergence d'actions et de moyens.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le versement, au profit de la CCIAMP, d'une participation financière d'un montant de 40 000 euros au titre de l'année 2021.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix Marseille-Provence (CCIAMP) relative au déploiement en 2021 du dispositif « Pacte PME » sur le territoire métropolitain.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant dûment habilité, est autorisé à signer la convention afférente à la présente délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence– chapitre 65 - Sous Politique B320 – article 657381 – Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises  
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY